CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. MAURICE REY / M. HENRI PONS

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 18 Octobre 2019

<u>OBJET</u>: Plan Mobilité: Convention de financement portant sur la réalisation de voies réservées aux transports en commun sur les trois corridors autoroutiers de la Métropole.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 18 Octobre 2019 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le projet de convention de financement annexé au rapport, portant sur la réalisation de voies réservées aux transports en commun sur les trois corridors autoroutiers de la Métropole,
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport.

La dépense correspondante, soit 4 335 000 € sera imputée sur le chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité Madame VASSAL ne prend pas part au vote.

ADOPTE Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée